

Le parc naturel régional de l'Avesnois déploie son cadastre solaire (59)

Le parc naturel régional de l'Avesnois promeut la production d'énergie solaire sur toiture en communiquant gratuitement le potentiel par bâtiment et en favorisant les démarches financières et techniques.



Inauguré en juillet 2020, le « cadastre solaire » du parc naturel régional (PNR) de l'Avesnois permet à toute personne morale ou physique détentrice d'un bâtiment dans l'une des communes du territoire d'accéder aisément à une évaluation gratuite du potentiel de production d'énergie solaire de ses toitures. Le dispositif fournit par ailleurs une estimation de la rentabilité du projet et met en relation les utilisateurs avec des installateurs locaux qualifiés.

L'initiative a été développée en sollicitant les services de la société In Sun We Trust, créée en France en 2015 et fondatrice du groupe Otovo depuis sa fusion avec la start-up éponyme norvégienne. « J'étais convaincu que la production photovoltaïque avait sa place dans l'Avesnois et je cherchais le moyen de stimuler les équipements sur toiture plutôt que sur des terres agricoles » explique le président du PNR de l'Avesnois, Guislain Cambier. « Le retour d'expériences avec cette entreprise dont témoignaient mes homologues, du PNR du Gâtinais notamment, nous a fait découvrir un outil facilement transposable. »



Accompagnement spécifique

Une connexion internet suffit en effet à tout résident pour connaître une estimation du potentiel que ses toitures offrent ainsi qu'une évaluation financière en fonction de plusieurs scénarios : production d'eau chaude solaire ou d'électricité photovoltaïque, revente totale de l'électricité ou autoconsommation avec revente du surplus.

Si l'internaute veut aller plus loin, deux options s'offrent à lui : « Il prend contact avec In Sun We Trust qui affinera les scénarios techniques et financiers et trouvera un artisan à même de poser les panneaux solaires, ou il nous sollicite. Dans ce cas, un accompagnement spécifique lui sera alors proposé. Les collectivités locales et les entreprises (une douzaine depuis juillet) sont accompagnées par le PNR, les particuliers (une vingtaine depuis juillet) sont renvoyés vers l'espace info-énergie, et les agriculteurs (cinq depuis juillet) vers la Chambre d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais », détaille le chargé de mission Transition énergétique au PNR de l'Avesnois, Melvin Deljehier. Les bénéficiaires ne déboursent rien et In Sun We Trust se rémunère au moyen d'une commission de porteur d'affaire en cas de signature d'un contrat avec un installateur.

Quatre projets portés par des collectivités sont d'ores et déjà engagés, sur la dizaine de communes ayant fait connaître leur intérêt. « La commune de Ruesnes souhaite poser un équipement photovoltaïque de 6 kilowatts (kWc, crête) sur sa mairie pour l'autoconsommation du bâtiment, et Wagnies-le-Petit projette de poser des panneaux d'une puissance totale de 36 kWc sur sa salle des fêtes pour approvisionner celle-ci, la mairie, l'école et les ateliers municipaux » (autoconsommation collective), précise le chargé de mission.

Savoir-faire locaux

« Tout l'enjeu a été de trouver à proximité des artisans compétents en installation solaire. S'il n'y en avait pas eu, nous aurions reporté le cadastre solaire », explique Guislain Cambier. Identifiées par la chambre de métiers et de l'artisanat, la CCI et le **Centre de développement des Eco-entreprises (CD2E)**, les entreprises œuvrant dans ce domaine ont été expertisées par In Sun We Trust. Les critères tels que les labels RGE et QualiPV, un minima de 10 installations sur les 3 dernières années ou un faible taux de sinistralité ont présidé à la sélection des artisans associés au cadastre solaire, au nombre de trois aujourd'hui sur le territoire ou à proximité. « Cela incite les artisans à se former, certaines entreprises frappent à notre porte en constatant l'intérêt pour le solaire dans le territoire », remarque le président du PNR de l'Avesnois.